



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE ( P.A.S.H. )**  
Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**Intercommunale Namuroise de Services Publics**

**PASH DRESSE PAR :** La Société Publique de Gestion de l'Eau ( S.P.G.E. )

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction

Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LEFELINE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MEUSE AVAL**

Namur, le - 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoit LUTGEN

Le Ministre-Président

Elio Di Rupo

Feuille n° 1/49

Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)

de 2.000 EH et plus (Ia)  
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)  
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome**  
Assainissement autonome (II) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

**Assainissement transitoire (III)**  
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**  
existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression  
Collecteur gravitaire  
Egout sous pression  
Egout gravitaire

**Cas particuliers**  
A diagnostiquer - A rénover  
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées  
Eau de surface ayant fonction de collecteur  
Canalisation spécifique en assainissement autonome  
Canalisation d'eau claire existante  
Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**  
Station d'épuration  
Station publique, existante, adjudgé ou en construction, à réaliser  
Station à statut particulier, privée, à déclasser

**AUTRES PROBLEMATIQUES**  
Déménagement - Exhaure  
Station de pompage  
Bassin d'orage  
existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)**  
Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930  
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400  
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**  
Eaux souterraines (Mise à jour : 13/09/2005)  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Hesbaye  
Prévention rapprochée (Ia)  
Prévention éloignée (Ib)  
Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/05/2002)  
Navigable  
1er catégorie  
2ème catégorie  
3ème catégorie  
non classé  
Cours v0016

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/02/2004)  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)  
Natura 2000

**Limite naturelle :**  
Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGATLP**  
Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)  
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'intègrent en rien la responsabilité de la DGATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
Limite communale

**SOURCE IGN**  
Fond de plan IGN (Mise à jour : 29/01/2004)  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction - conversion TS 03394

Origine des données cartographiques : MRS-DGRNE - MRS-DGATLP - IGN  
Traitement des données : C&S et SPGE

